

Différentes modalités de la coopération technique et Procédure d'évaluation de projets candidats

Modalités de la coopération technique

① Envoi d'Expert 個別専門家派遣

- Mobilisation d'expert(s) pour transférer/développer/diffuser des savoir-faires techniques et donner des conseils sur l'aspect politique
- Affectation long-terme ou mission en "shuttle" (plusieurs missions d'une courte durée pendant la période projet)
- Expert peut être d'autres nationalités que la japonaise. Un seul expert pourra être affecté dans les plusieurs pays ayant besoin d'interventions similaires
- Il est possible d'acquérir des équipements, si jugés nécessaires pour mener des activités par l'expert

② **Projet de coopération technique 技術協力プロジェクト**

- Projet intégral et combinant des différentes interventions (experts, formations, fourniture d'équipements)
- Durée et coût du projet: 5 ans et JPY 500 millions en max (certaines exceptions existent)

③ **Coopération technique pour la planification du développement 開発計画調査型技術協力**

- Elaboration de plan directeur: master plan pour la planification de grands travaux, proposition du "pipeline" de projets d'investissement, recommandation de réformes institutionnels (fiscale, juridique..)
- Etude de faisabilité en faveur d'autres partenaires envisageant de développer des projets.

④ **Science and Technology Research Partnership for Sustainable Development (SATREPS)**

- Projet de recherches conjointes entre des chercheurs japonais et ceux du pays bénéficiaire dans les domaines suivants: i) environnement/énergie, ii) ressources biologiques, iii) lutte contre des désastres, iv) maladies infectieuses,
- Une forme de projet de Coop. Tech., ayant un caractère similaire: durée du projet jusqu'aux 5 ans, gestion du projet sur la base du PDM (Project design matrix), etc.

Programme de formation 研修事業

i. Country-focused training (CFT) 国別研修：

- Formation "custom-made", élaborée sur la base de requêtes individuelles.
- Tenue dans le pays bénéficiaire, au Japon, et/ou dans un pays-tier.
- Durée et coût du projet : 3 ans au max, JPY 30 million en moyenne
- Durée de chaque session de formation: 1-3 mois

ii. KCCP “Knowledge Co-Creation Program” 課題別研修：

- Formations thématiques "A la carte" avec une grande variété de formations prédéterminées dans les divers domaines
- Au Japon, dans un pays-tier, en ligne....
- Durée de chaque formation: $\pm$ 1 mois

Programme de formation 研修事業

iii. Young Leaders 青年研修:

- Formation à court terme dans les domaines stratégiques. Formations thématiques "A la carte" comme le KCCP
- Dédiée aux jeunes participants (20-35 ans)
- Durée de formation: 18 jours en principe

iv. Long term Training Program: ABE (Africa Business Education) Initiative (ABEイニシアテイブ) :

- ABE Initiative: étude en master + stage dans une entreprise japonaise
- Durée de projet: 2 ans en moyenne

https://www.jica.go.jp/english/countries/africa/c8h0vm00008orbbu-att/abe_1907_fr.pdf

Quelle modalité à choisir ?

Modalité	Critères / Points à noter
① Envoi d'expert 個別専門家派遣	• Experts peuvent s'occuper du travail en amont pour l'élaboration de politiques et mécanismes institutionnelles • Par exemple, Conseiller proposant de nouvelles politiques et le cadre institutionnel au sein de l'administration pour élaborer des stratégies et approches efficaces et pertinentes pour développer des secteurs ciblés. Expert chargé de la coordination avec les différents partenaires techniques-financiers pour optimiser la coordination entre les bailleurs du fonds. • En principe, un expert par projet. Plusieurs experts pourraient être mobilisés si leurs termes de référence sont bien séparés et clairement définis

Modalité

Critères / Points à noter

②

Projet de coopération technique
技術協力プロジェクト

- Comme un grand volume d'intervention et de ressources y nécessaire est requis dans cette modalité, il est en principe difficile d'appliquer cette modalité dans le domaine ou avec l'agence d'exécution sans expériences de réaliser des projets précédents dans la passée.
- On commence normalement par d'autres modalités (plus petites) pour examiner le potentiel/baliser le terrain de coopération.

③

Coopération technique pour la
planification du développement
開発計画調査型技術協力

- Il s'agit d'une étude qui a pour but d'élaborer la stratégie et la feuille de route pour le développement des secteurs ciblés.
- Etude menée dans le cadre de cette modalité ne peut pas substituer d'étude préparatoire (étude de faisabilité) dédié à la réalisation des projets individuels d'assistance technique de la JICA

④

Science and Technology
Research Partnership for
Sustainable Development
(SATREPS)

- L'implication des chercheurs japonais est impérative pour la préparation et l'exécution du projet. Ca veut dire qu'il est impératif que les chercheurs japonais/du pays bénéficiaire partagent l'intérêt commun, formulent l'équipe, élaborent la conception du projet ensemble et préalablement .
- Japan Science and Technology Agency (JST) fait l'évaluation de projets candidats pour les domaines i) environnement/énergie, ii) ressources biologiques, iii) prévention de désastre, et Japan Agency for Medical Research and Development (AMED) pour iv) maladies infectieuses, en termes de qualité de recherche. Même si la JICA/MAE du Japon donnent une évaluation favorable au projet candidat, le projet ne peut pas être retenu, si l'évaluation de la part du JST/AMED est négative.

Modalité	Critères / Points à noter
i. Country-focused training (CFT) 国別研修	N/A
ii. KCCP “Knowledge Co-Creation Program” 課題別研修	- Sélection des cours sur la base du "short-listing". - S'il y a plusieurs pays qui partagent le même besoin, il est possible de proposer créer des formations des nouvelles thématiques qui n'existent pas dans la liste des cours existants.
Programme de formation 研修事業	iii. Young Leaders 青年研修
	- Sélection des cours sur la base du "short-listing"
	iv. Long term Training Program: ABE(Africa Business Education) Initiative ABEイニシアティブ
	- Candidats doivent passer plusieurs étapes de sélections faites par la JICA et les universités japonaises de leur choix

KCCP-Young Leaders: solution rapide pour bénéficier l'assistance technique

- ◆ Il faut beaucoup de temps et d'efforts dans la préparation et l'évaluation pour concrétiser des nouveaux projets à partir de zero.
- ◆ Il est donc efficace d'utiliser la ressource des modalités d'assistance technique qui sont déjà conçus et disponibles, telles que les programmes de formations "à la carte", à savoir le KCCP et Young Leaders.
- ◆ En général, le KCCP et Young Leaders, sont élaborés dans le but d'offrir des savoirs-faires nécessaires pour résoudre des défis majeurs qui sont communs dans la plupart des pays en voie du développement.
- ◆ Cela signifie que ces programmes existants de formation peuvent être bénéfics et substituer les autres modalités d'assistance technique qui ont besoin du temps et d'efforts considérables pour être créée.

Cours du KCCP dans l'année précédente:

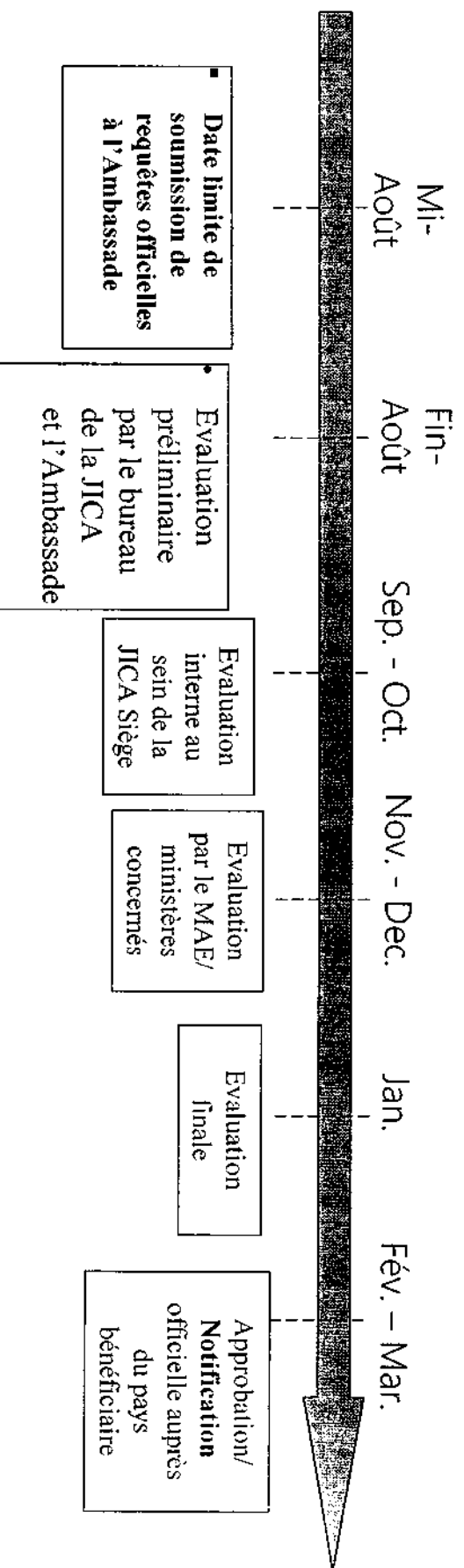
(en anglais) https://www.jica.go.jp/english/our_work/types_of_assistance/tech/acceptance/training/about/lineup.html

Documents nécessaires à soumettre

	Note verbale	Formulaire de Requêtes de Requête « Application Form »	Formulaire de screening environnemental « Screening Format »	Form additionnel pour le SATREPS « Special Form for SATREPS »	Liste restreinte de formation « Short list » / Enquête de la requête Young Leaders
Envoi d'Expert	☐	☐			
Projet de Coopération Technique	☐	☐	☐		
Coopération technique pour la planification du développement	☐	☐	☐		
SATREPS	☐	☐	☐	☐	
Country-focused Training	☐	☐			
KCCP	☐				☐
Young Leaders	☐				☐
ABE Initiative	☐				

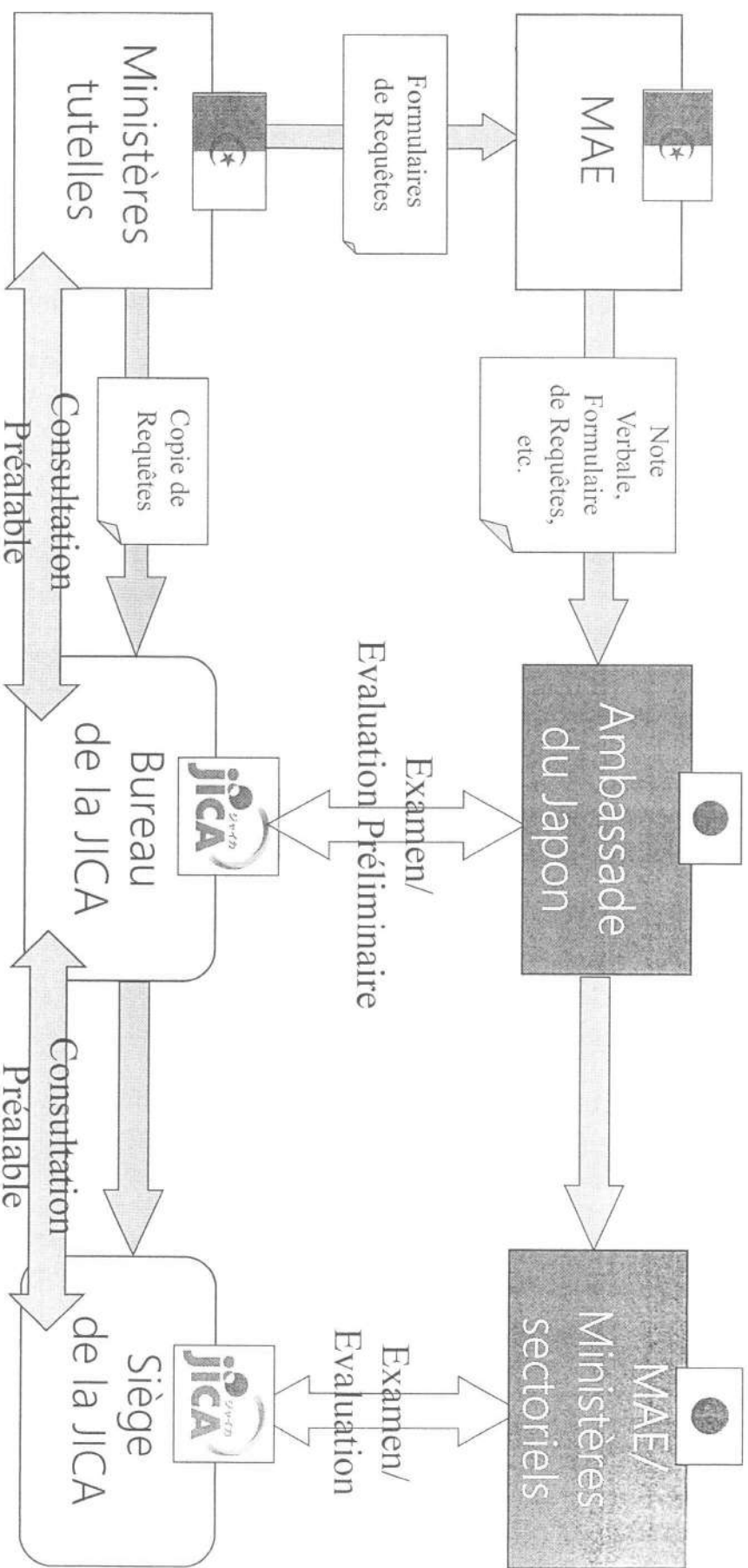
Processus d'examen des requêtes (Coopération technique)

<Calendrier jusqu'à la notification du résultat d'évaluation>



* Calendrier/procédure d'évaluation est différent pour la modalité SATREPS (e.g. le délai de soumission de requête est d'habitude fixé pour début novembre)

Procédure de remise de requêtes



Critères principaux d'examen de projets candidats

- Projet candidat doit être **bien détaillé et planifié** en matière de i) l'arrière-plan et l'analyse du secteur, ii) la nécessité de coopération japonaise, iii) l'objectif à atteindre, iv) les activités/éléments/intrants de coopération, etc...
- **Priorité / Pertinence**, vis-à-vis, i) programmes/stratégies du développement (programme national/sectoriel), ii) *Country Assistance Policy* (Politiques d'intervention) du gouvernement du Japon (axes de l'APD) et d'autres priorités. Est-ce que le projet sollicité contribuerait bien à réaliser l'objectif long terme du programme?

Country Assistance Policy (Rolling Plan): (Algérie) <https://www.dz.emb-japan.go.jp/plandoperation-4.pdf>

- **Faisabilité / Durabilité**. La capacité et le cadre institutionnel de l'agence d'exécution doivent être bien établi et persistant.
- Si les **Ressources et savoirs-faires du Japon** sont disponibles, applicables et au même temps impératifs
- Impact néfaste sur le volet **environnemental et social**?

Discussion est ouverte aux nouvelles idées, MAIS.....

- Dans la plupart de cas, des requêtes soumises sans consultation préalable avec la **JICA sont difficilement réalisables et a peu de chance d'être validées** principalement pour une raison de manque d'informations nécessaires, de la non-conformité avec les critères exigés, manque de faisabilité et maturité..
- **Démarrage progressif**: lorsqu'il s'agit de lancer de nouvelle coopération dans un nouveau domaine, il n'est pas facile de mobiliser un grand volume de ressources et formuler des projets à la grande envergure (e.g., projet de coopération technique) dès le début. Il faut bien établir la base de coopération, en commençant petit-à-petit pour maturer la pertinence et faisabilité de projets.
- Possibilité d'intervention par le secteur privé: en principe, des projets qui sont réalisables par le secteur privé ne sont pas éligible à l'assistance publique du développement du Japon (e.g., dans le secteur minier où l'implication du secteur privé pour son développement est souvent possible, il est souvent difficile de justifier la nécessité de l'APD japonais).

Engagements principaux de la part du gouvernement bénéficiaire et de l'agence d'exécution

- Accorder privilèges, exemptions, et avantages aux experts japonais qui s'engage dans le projet et à leur famille accompagnée
- Prendre les mesures nécessaires pour garantir leurs sécurités
- Préparer les conditions nécessaires pour le projet, y compris personnels locaux, les bureaux, d'autres dispositifs nécessaires.
- Prendre les mesures nécessaires pour réceptionner et mettre en utilisation les équipements/matériels fournis par la JICA
- Assurer des budgets nécessaires pour couvrir les dépenses courantes engendrées par le projet
- Prendre les mesures nécessaires pour maintenir ou remplacer à sa charge, les équipements, instruments, véhicules, outils, pièces de rechange, etc.

Structure du formulaire de requêtes

« Application form »

- Date de soumission
- Nom de Ministère tutelle
- Modalité
- Nom de l'agence d'exécution, coordonnées du point focal
- **Arrière-plan de la requête:** situation actuel et défis majeures du secteur ciblé, stratégie nationale y relative...
- **Cadre de réalisation de projet/*Project design matrix (PDM)*:** objectif long terme à atteindre après réalisation du projet, objectif à atteindre jusqu'à la fin du projet, intrants/activités nécessaires pour la mise en œuvre du projet, résultat attendu par intrants/activités, mesure/disposition à prendre par la partie japonaise/algérienne, les sites ciblés, etc.
- **Durée du projet**
- **Présentation de l'agence d'exécution:** l'équipe chargée de la réalisation du projet, personnel, budget...
- Informations connexes: l'organe/d'agence d'exécution prévoit des projets/activités qui ont rapport avec le projet proposé? Intervention par les autres partenaires techniques et financiers?
- **En cas d'envoi d'expert: qualités requises:** âge, profil académique/professionnel, Maîtrise de langue
- Divers: aspect environnemental, égalités des genres, réduction de pauvreté, lutte contre le changement climatique

Avant de rédiger/soumettre la formulaire des requêtes, il faut bien noter que...

- Formulaire doit être soumis **en forme complète, tous les éléments d'information bien remplis d'une manière suffisante et concrète.**
- Cela nécessite une bonne planification du projet et donc une consultation préalable avec la JICA.
- Formulaire doit être préparé **en anglais**. En cas de soumission d'un formulaire en français, la traduction anglaise doit être annexée.
- Requête soumise par l'entité non-ministrielle doit être accompagnée avec l'avis (l'autorisation) du ministère tutelle.